

**Dispositif électoral relatif aux élections
communales et provinciales du 14 octobre 2018**

Sommaire

I.	Préambule	p 2
II.	Reportages sur les listes électorales	p 3
	a. Listes communales	
	b. Listes provinciales	
III.	Autres reportages	p 4
IV.	Les débats électoraux	p 4
	a. Elections communales	p 4 à 7
	b. Elections provinciales	p 7 à 9
V.	Soirée électorale et éditions spéciales ...	p 10
VI.	Contacts rédaction	p 10



I. Préambule

Le présent dispositif est établi sur la base des recommandations et du règlement du Collège d'avis du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel relatif aux programmes de radio et de télévision en période électorale, émis en date du 23 janvier 2018 et repris dans l'arrêté du gouvernement de la FWB du 31 janvier 2018.

[http://www.csa.be/system/documents_files/2796/original/Reglement Elections_2018.pdf?1517324414](http://www.csa.be/system/documents_files/2796/original/Reglement_Elections_2018.pdf?1517324414)

Il a fait l'objet de concertations avec la rédaction et concerne notamment les périodes suivantes :

Période dite « de prudence » ; du 14 juin au 13 juillet 2018.
Période de campagne officielle ; du 14 juillet au 14 octobre 2018, à l'heure de clôture des bureaux de votes.

Période de prudence et de campagne

En période de prudence (14 juin – 13 juillet 2018), Antenne Centre limitera aux seules nécessités de l'information (cas de force majeure), l'intervention (interview) de candidats dans d'autres rôles ou fonctions que ceux de candidat. Cette attitude sera appliquée à toutes les émissions produites par Antenne Centre. Les conseils communaux de cette période, comme ceux de la campagne officielle, seront traités dans les JT uniquement sous forme de billet (et donc sans interview).

II. Reportages sur les listes électorales



a. Listes électorales communales

Certains partis ou listes ayant été relativement précoces, Antenne Centre a déjà commencé à traiter des informations à caractère électoral (notamment des présentations de têtes de liste ou de listes) depuis la fin d'année 2017. Pour assurer un équilibre global, par commune et par liste ou parti, un relevé précis est tenu à jour. Chacune de ces séquences est identifiée au sein du Journal par un visuel « élections 2018 ».

Antenne Centre continuera à suivre, dans son Journal et jusqu'au vendredi précédent le scrutin, l'actualité relative aux élections, en prenant soin de veiller à un équilibre des couvertures, par liste et par commune, et à labelliser « élections 2018 » ses divers reportages.

D'ici aux élections du 14 octobre, **toutes les listes démocratiques officielles**, comportant au minimum un nombre de candidat équivalant à la moitié du nombre de sièges à pourvoir, auront fait, ou feront, l'objet d'un **reportage de présentation**. De manière générale, dans ces reportages, la diversité des prises de parole (homme-femme-jeune-expérimenté, novice) sera particulièrement privilégiée par le journaliste qui reste maître de ses choix d'intervenants.

Pour les **communes de plus de 25.000 habitants** - c'est-à-dire **La Louvière, Binche et Soignies** - nous réaliserons pour chaque liste démocratique, comportant au minimum un nombre de candidats équivalant à la moitié du nombre de sièges à pourvoir, en plus de la présentation de liste, **un reportage sur les grands axes du programme et un reportage sur un élément de campagne électorale** (réunion publique, initiatives originales, actions des candidats, ...), sous réserve que les listes ou partis nous communiquent leur agenda d'activités au minimum 8 jours calendriers à l'avance (**3 reportages maximum**).

Pour les **communes de moins de 25.000 habitants**, seul un **reportage consacré au programme et/ou à une activité de campagne** complètera la présentation de liste, sous réserve toujours que cette activité soit communiquée à la rédaction 8 jours calendriers à l'avance. Cette couverture concerne là aussi les listes démocratiques comportant au minimum un nombre de candidats équivalant à la moitié du nombre de sièges à pourvoir (**2 reportages maximum**).

Remarque



Les reportages relatifs aux listes d'une même commune seront plus ou moins de la même durée, sans toutefois que quiconque puisse revendiquer une parfaite égalité à ce niveau.

b. Listes électorales provinciales

Au niveau des élections provinciales, seules les listes complètes des districts de La Louvière et de Soignies feront l'objet d'une séquence de présentation (**1 reportage**).

III. Autres reportages

Dès le 3 septembre, date de reprise des JT quotidiens, les reportages liés aux élections seront intégrés à une rubrique « Journal de campagne » clairement identifiée. Outre les couvertures liées aux listes (voir ci-dessus), la rédaction proposera dans ces journaux des séquences cartes de visite des communes, bilans et enjeux, compétences, éclairages de spécialistes, sujets de type « paroles aux citoyens », agenda électoral, nouveautés ... et tout autre sujet jugé utile pour l'information correcte et complète du citoyen.

IV. Les débats électoraux

a. Élections communales

Antenne Centre organisera, réalisera, animera et diffusera un débat par commune de sa zone de couverture. Les communes concernées, en date du 31 mars 2018, sont, par ordre d'importance démographique ;

La Louvière, Binche, Soignies, Manage, Braine-le-Comte, Morlanwelz, Anderlues (Seneffe), Ecaussinnes, Le Roeulx et Estinnes.

En raison de la création d'une circonscription électorale du Centre et des changements probables engendrés en conséquence au niveau des communes couvertes, Antenne Centre se concertera avec Télésambre pour, au minimum, diffuser un débat consacré à la commune de Seneffe. Le débat d'Antenne Centre dédié à Anderlues sera mis à disposition de Télésambre pour une diffusion éventuelle.

Ou inversement si la zone de couverture est modifiée entretemps.

Participation aux débats électoraux

Les conditions techniques de réalisation des débats imposent la présence d'un maximum de **8 personnes** sur le plateau, en plus du ou des journaliste(s)-modérateur(s). Afin de respecter la recommandation du CSA qui préconise l'accès aux débats à un maximum de formations démocratiques, les critères de participation suivants seront appliqués, dans l'ordre de présentation et jusqu'à concurrence du nombre de places disponibles (8).

Sont invités à participer aux débats un représentant par :

- Liste complète, avec élu sortant.
- Liste complète, sans élu sortant, de formation politique représentée au sein d'une Assemblée fédérale ou au Parlement de la Fédération Wallonie Bruxelles ou au Parlement de Wallonie.
- Liste complète sans élu sortant.
- Liste de nouveau cartel, complète, sans élu sortant, mais dont l'une des composantes est représentée au sein d'une Assemblée fédérale ou au Parlement de la Fédération Wallonie Bruxelles ou au Parlement de Wallonie.
- Liste incomplète, avec élu sortant, de formation politique représentée au sein d'une Assemblée fédérale ou au Parlement de la Fédération Wallonie Bruxelles ou au Parlement de Wallonie, mais comportant au minimum un nombre de candidats équivalant à la moitié du nombre de sièges à pourvoir.
- Liste incomplète, avec élu sortant, mais comportant au minimum un nombre de candidats équivalant à la moitié du nombre de sièges à pourvoir.
- Liste incomplète, sans élu sortant, de formation politique représentée au sein d'une Assemblée fédérale ou au Parlement de la Fédération Wallonie Bruxelles ou au Parlement de Wallonie, mais comportant au minimum un nombre de candidats équivalant à la moitié du nombre de sièges à pourvoir.
- Liste de nouveau cartel, incomplète mais comportant au minimum un nombre de candidats équivalant à la moitié du nombre de sièges à pourvoir, sans élu sortant, mais dont l'une des composantes est représentée au sein d'une Assemblée fédérale ou au Parlement de la Fédération Wallonie Bruxelles ou au Parlement de Wallonie.

- Liste incomplète, sans élu sortant, mais comportant au minimum un nombre de candidats équivalant à la moitié du nombre de sièges à pourvoir.



Si une sélection supplémentaire est nécessaire, en plus des critères ci-dessus, le nombre d'élus sortants ou le nombre de candidats sur la liste sera pris en compte.

Tout cas de figure non prévu dans les critères exposés ici sera examiné par le rédacteur en chef, en concertation avec la rédaction. L'arbitrage proposé sera soumis, pour approbation, au bureau d'Antenne Centre.

Les autres listes qui éventuellement n'auraient pas accès au débat, en fonction des critères ci-dessus, feront l'objet d'une citation dans le débat en question.

Listes ou partis liberticides

Est exclu des débats électoraux, tout candidat figurant, ou ayant figuré, sur une liste d'un parti ou d'une formation prônant ou ayant prôné des doctrines ou messages constitutifs d'outrages aux convictions d'autrui, incitant à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne, d'un groupe, d'une communauté ou de l'un de leurs membres, en raison de leur sexe, de leur race, de leur couleur, de leur ascendance ou origine nationale ou ethnique ou des doctrines ou messages contenant des éléments tendant à la négation, la minimisation, la justification, l'approbation du génocide commis par le régime national-socialiste allemand pendant la seconde guerre mondiale ou toute autre forme de génocide.

Si nécessaire, Antenne Centre consultera, pour avis, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations (UNIA) et/ou la Commission nationale permanente du Pacte culturel et/ou le Centre de Recherche et d'Information Sociopolitiques (CRISP) pour les questions relatives à la qualification des listes, partis ou candidats visés par ce point.

Parité de genre

Afin de respecter la recommandation de diversité de genre lors des débats, ceux-ci seront scindés en deux parties distinctes, comprenant

chacune divers thèmes. Il sera demandé aux listes présentes aux débats de déléguer un candidat de genre différent par partie de débat.



Les thèmes seront sélectionnés par le rédacteur en chef, en concertation avec la rédaction, en fonction des spécificités de chaque commune.

Modalités pratiques des débats

A l'exception éventuelle de celui sur Seneffe, les débats seront diffusés en direct, à 20 heures, rediffusés à minuit et, le lendemain, à 8 heures, 12 heures et 14 heures. Ils seront accessibles également sur le site internet et diffusé en Facebook live avec modérateur.

La durée des débats est fixée à 60 minutes, à l'exception de celui sur La Louvière qui fera 90 minutes.

Un public restreint, composé de candidats et/ou d'invités de chaque liste participante, assistera au débat, sans y intervenir.

Programmation des débats

26/09 : Estinnes
27/09 : Le Roeulx
1/10 : Ecaussinnes
2/10 : Anderlues
3/10 : Morlanwelz
4/10 : Braine-Le-Comte
5/10 : Manage
8/10 : Soignies
9/10 : Binche
10/10 : La Louvière
11/10 : Seneffe (diffusion)

b. Élections provinciales

Antenne Centre organisera, réalisera, animera et diffusera un débat consacré aux élections provinciales. Ce débat unique intégrera à la fois des candidats du district de La Louvière et de celui de Soignies.

Participation aux débats électoraux

Les conditions techniques de réalisation des débats imposent la présence d'un maximum de 8 personnes sur le plateau, en plus du ou des journaliste(s)-modérateur(s). Afin de respecter la recommandation du CSA qui préconise l'accès aux débats à un maximum de formations

démocratiques, les critères de participation suivants seront appliqués, dans l'ordre de présentation et jusqu'à concurrence du nombre de places disponibles (8).



Sont invités à participer aux débats un représentant par :

- Liste complète, avec élu sortant
- Liste complète, sans élu sortant, de formation politique représentée au sein d'une Assemblée fédérale ou au Parlement de la Fédération Wallonie Bruxelles ou au Parlement de Wallonie.
- Liste de cartel, complète, sans élu sortant, mais dont l'une des composantes est représentée au sein d'une Assemblée fédérale ou au Parlement de la Fédération Wallonie Bruxelles ou au Parlement de Wallonie.
- Liste complète sans élu sortant.

Si une sélection supplémentaire est nécessaire, en plus des critères ci-dessus, le nombre d'élus sortants ou le nombre de candidats sur la liste sera pris en compte.

Les autres listes qui éventuellement n'auraient pas accès au débat, en fonction des critères ci-dessus, feront l'objet d'une citation dans le débat en question.

Listes ou partis liberticides (voir p 6)

Parité de genre et répartition sur les districts

Afin de respecter la recommandation de diversité de genre lors du débat provincial, celui-ci sera scindé en deux parties distinctes, comprenant chacune divers thèmes. Il sera demandé aux listes présentes à ce débat de déléguer un candidat de genre par partie de débat.

Les thèmes du débat seront sélectionnés par le rédacteur en chef, en concertation avec la rédaction.

Remarque importante

La rédaction veillera aussi à une harmonieuse répartition géographique en demandant aux listes présentes de déléguer un candidat, soit du district de La Louvière, soit du district de Soignies par partie de débat. En tenant compte des critères de participations mais également de cette dimension géographique, les arbitrages éventuels pour la composition

du plateau seront effectués par le rédacteur en chef en concertation avec la rédaction, et soumis à l'approbation du bureau d'Antenne Centre, dans l'objectif de veiller à la représentation des 2 districts couverts.



Modalités pratiques du débat provincial

Le débat provincial sera diffusé en direct, à 20 heures, rediffusé à minuit et, le lendemain, à 8 heures, 12 heures et 14 heures. Il sera accessible également sur le site internet et diffusé en Facebook live avec modérateur.

La durée du débat est fixée à 60 minutes.

Un public restreint, composé de candidats et/ou d'invités de chaque liste participante, assistera au débat, sans y intervenir.

Remarque

La possibilité d'un débat dédié aux élections provinciales, et organisé conjointement par les 4 télévisions locales du Hainaut, est envisagée mais non concrétisée au moment de boucler ce dispositif. Si ce débat se mettait en place, Antenne Centre en assurerait la diffusion, sans annuler toutefois celui de ses propres districts.

Programmation du débat provincial

24/09 : diffusion de l'éventuel débat provincial des 4 télés du Hainaut.

25/09 : débat provincial d'Antenne Centre

V. Soirée électorale et éditions spéciales

Soirée électorale du 14 octobre 2018

Antenne Centre organisera, réalisera, animera et diffusera une émission spéciale « Soirée électorale », le 14 octobre 2018. La rédaction entière sera mobilisée pour livrer, analyser et commenter les résultats. Les candidats des diverses listes de chaque commune seront invités sur le plateau pour les premières réactions sur le scrutin.

Des équipes seront également sur le terrain et les informations et réactions seront relayées régulièrement sur les réseaux sociaux.

Editions spéciales du lundi 15 octobre 2018

Antenne Centre organisera, réalisera, animera et diffusera trois émissions spéciales consacrées aux élections, le lundi 15 octobre.

A 7h00 : Edition spéciale du JT : résultats, analyses, commentaires et réactions des invités.

A 12h00 : Edition spéciale du JT : résultats, analyses, commentaires et réactions des invités.

A 18h00 : Edition spéciale du JT : résultats, analyses, commentaires et réactions des invités.

VI. Contacts rédaction

Pour toute question ou information au sujet de ce dispositif, veuillez prendre contact avec le rédacteur en chef d'Antenne Centre ; Michel Bellefontaine.

Courriel : michel.bellefontaine@antennecentre.be

Fixe bureau : 064/88 25 30

Portable : 0478/20 68 00

Houdeng-Aimeries, le 30 avril 2018
Michel Bellefontaine, rédacteur en chef



Michel Bellefontaine

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'MB', is written below the printed name.